



Abidjan, le 06 SEPT 2016

N°: 2141 /MEN/DRH/SDFPA/en

LE DIRECTEUR

à

Mesdames et Messieurs les :
Directeurs Régionaux et Départementaux
(pour information)
Chefs d'Établissements
(pour exécution)

Objet : dépôt des rapports de stage des ACE

Je vous informe que dans le cadre de la soutenance des rapports de stage des Adjoints aux Chefs d'Établissements (ACE) en stage dans vos structures respectives, la Direction des Ressources Humaines procédera à la réception desdits rapports selon les dispositions pratiques suivantes :

- a. **Lieu de dépôt** : Direction des Ressources Humaines Tour D 20^{ème} étage porte 19 à la CITAD au plateau;
- b. **Périodes et heures de dépôt** : du **mardi 2 mai au vendredi 12 mai 2017** de 8 h à 15 h ;
- c. **Composition** : **03 exemplaires** + le rapport confidentiel dans une enveloppe A4 (le tout dans une chemise à rabat portant le nom – prénoms – matricule – contact - structure de stage du stagiaire).
- d. **Exemplaire en version numérique** : en Pdf à envoyer sur : **sfcdrh@gmail.com**

Pour toutes informations complémentaires, contactez la Sous-direction de la Formation des Personnels Administratifs (SDFPA) à la DRH au **20 21 90 47 poste 112** de 8 h à 16 h 30.

J'attache du prix au respect de ces consignes.



Mamadou BARRO
Mamadou BARRO